



***50 PROPOSITIONS POUR CONSTRUIRE
LA FRANCE DE DEMAIN***

Rapport du groupe de travail - Propositions

Décembre 2017

En partant des programmes présidentiels ...

Le point de départ de ce rapport est une synthèse des propositions des principaux candidats aux élections primaires et présidentielles de 2017. Beaucoup de participants aux groupes de travail impliqués dans ces multiples campagnes ont été frustrés de constater qu'une très faible partie des propositions a été rendue publique ou que des réflexions d'ampleur ont été vite oubliées. Partant de ce constat, les membres de ce groupe de travail ont identifié des lignes de divergence et de convergence entre les différentes propositions étudiées. Nous avons pu faire consensus entre nous sur certaines valeurs clés qui sous-tendent ce rapport : l'équité, la responsabilité, la liberté, la promotion de l'activité, et la confiance.

... le groupe de travail a élaboré des propositions dans le domaine économique...

Le groupe de travail a élaboré ce rapport pour proposer des mesures concrètes ayant pour points communs de reposer sur des incitations positives, de parier sur l'innovation, le dynamisme, la recherche de l'efficacité (le qualitatif et non le quantitatif) et d'assumer des choix (donc refuser la méthode du « rabout »). Ce rapport se concentre sur le domaine économique. La question que se sont posée les membres du groupe de travail a été de savoir *quelle économie veut-on ?*.

... prenant en compte le nouveau contexte politique...

Un élément central est bien sûr l'élection en mai 2017 d'Emmanuel Macron comme Président de la République et d'une majorité pour La République En Marche (LREM) en juin 2017. Ce rapport s'attache à prendre en compte les premières mesures réalisées et annoncées ainsi que les programmes mis en œuvre. Nous cherchons donc ici à proposer des mesures supplémentaires par rapport à celles de l'actuelle majorité, car nous les considérons comme plus efficaces pour une croissance forte et inclusive pour notre pays.

... et cherchant à répondre à des questions non résolues...

Nous pensons qu'il n'y a pas de politique économique de droite ou de gauche. Il y a des politiques qui fonctionnent ou qui ne fonctionnent pas. Une économie « qui marche », est en premier lieu une économie qui ne vit pas au-dessus de ses moyens et croît suffisamment pour réduire le chômage en France (9,6 %) et le diviser par plus de deux pour le ramener au niveau de pays tels que l'Allemagne (3,6 %) et le Royaume-Uni (4,2 %). Une des causes de notre sur-chômage est l'inefficacité de notre allocation de ressources publiques caractérisée par :

- Le surcoût de production des services de l'État de 15-20 % par rapport à nos partenaires notamment pour des questions d'organisation, de gestion des structures, de management des individus et de gouvernance ;
- Certaines dépenses d'interventions non optimales (logement social, dépenses de retraite, ...).

...comme le redressement de l'emploi, de notre compétitivité et de nos finances publiques.

Certaines questions centrales restent aujourd'hui encore non résolues malgré les élections de 2017.

- **Comment saisir les opportunités économiques et réduire le chômage ?**
Notre pays a une trop faible capacité à répondre à la demande domestique dont l'accroissement entraîne une hausse de 75 % des importations et de seulement 25 % de la production nationale et ne se positionne qu'imparfaitement pour répondre aux besoins de biens à forte valeur ajoutée qui sont la clé de l'économie de demain. Cela conduit ainsi aux questions : *Quelle politique de l'offre devons-nous mener pour que notre outil productif national puisse profiter de la reprise ? Comment profiter des opportunités historiques offertes par les nouvelles technologies et notamment à l'intelligence artificielle pour transformer notre économie (et notre sphère publique) ?* On peut évaluer à 140 milliards d'euros, soit 7 points de PIB, la baisse de charges sur les entreprises françaises nécessaire pour rééquilibrer la situation avec leurs homologues allemandes. Nous abordons aussi la quantité inférieure de travail fourni par les Français (nombre d'heures travaillées par semaine et au cours de la vie) par rapport aux autres pays développés, d'où des prix de revient non compétitifs et un déficit extérieur élevé.
- **Comment redresser nos finances publiques ?** La loi de finances initiale (LFI) pour 2018 prévoit un déficit de 83 milliards d'euro en dégradation par rapport à 2017. Ce surplus de dépenses publiques par rapport à nos partenaires commerciaux engendre un surcroît d'impôts qui est prélevé pour l'essentiel sur le travail, ce qui explique pour partie l'insuffisance de rentabilité des entreprises françaises, d'où notre faible capacité d'investissement (en R&D, moyens de production, formation, développement de nouveaux marchés...), d'où la dégradation régulière de notre compétitivité, d'où le faible croissance et le haut chômage : **une plus forte compétitivité de l'État engendrerait plus de compétitivité pour nos entreprises.**

Notre groupe s'est donc concentré sur les thèmes suivants:

(i) **compétitivité/innovation** : avec comme objectif de simplifier le droit du travail, faciliter l'entrepreneuriat, réduire les charges des entreprises (fiscales ou autres), améliorer leur financement, stimuler l'innovation, favoriser la formation (apprentissage, formation continue) pour faire face notamment aux défis de l'économie numérique et de l'intelligence artificielle.

(ii) **Réforme de l'action publique** pour une meilleure gouvernance des finances publiques, baisser la masse salariale de la sphère publique, moderniser la gestion publique, repenser la protection sociale (chômage, retraites, santé, famille), maîtriser, enfin, les dépenses des collectivités locales.

I) RENFORCER NOTRE COMPÉTITIVITÉ ET DÉVELOPPER L'INNOVATION

Une stratégie de compétitivité doit reposer sur des réformes structurelles et de grande ampleur.

Depuis 35 ans, notre pays subit un chômage de masse avec un taux moyen de près de 9-10 % et 5 millions de demandeurs d'emploi toutes catégories confondues, dont un taux de chômage des jeunes de 24 %. Une stratégie de compétitivité doit reposer sur des réformes structurelles et redévelopper un tissu économique dynamique, entrepreneurial et à forte valeur ajoutée, seul garant à terme de croissance, de performance à l'exportation et de plein emploi.

La politique des petits pas a montré ses limites. Il faut aujourd'hui proposer un *New deal* aux citoyens, aux entreprises et aux partenaires sociaux dans les domaines suivants :

- a) baisses des charges et impôts pesant sur les entreprises,
- b) environnement des affaires,
- c) soutien à l'innovation,
- d) financement de l'économie,
- e) formation, salaire minimum et assurance-chômage.

Les principales propositions et mesures prises par Emmanuel Macron incluent la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en baisse de charges, des ordonnances portant réforme du marché du travail et un prélèvement forfaitaire sur les revenus du capital à 30 %. À titre de comparaison, François Fillon proposait une baisse de charges financée par l'augmentation de 3 points de la TVA (TVA dite sociale), une baisse de l'Impôt sur les Sociétés (IS) à 25 % et un passage du temps de travail à 39 heures dans la fonction publique. Beaucoup d'autres candidats proposaient une flexibilisation du marché du travail et des économies budgétaires. Leurs différences reposaient principalement sur le montant des économies qu'ils proposaient de réaliser.

1) Réformer les marchés des biens, services, et de l'emploi

a) Contexte

Une concurrence croissante entre pays et une dérive de notre déficit commercial

L'évolution récente des différents marchés en France répond particulièrement à deux dynamiques:

- *Une impulsion européenne qui tend à accentuer la concurrence entre pays* ayant des fondamentaux macroéconomiques différents (inflation, pouvoir d'achat et niveau de vie notamment) ainsi que des réglementations non uniformes (y compris en termes d'impôts et taxes, mais également sur les codes des marchés publics, sur les droits sociaux, ...)
- *Une pression mondiale sur les prix* (qui touchent les trois marchés : biens, services et emplois) avec des impacts segmentés (en termes de qualité et de qualification).

Ces phénomènes sont renforcés par les innovations technologiques récentes qui créent de nouvelles pressions concurrentielles (par exemple : Uber, Amazon) sur des marchés auparavant protégés ou réglementés au niveau national. Cela tend à renforcer les segmentations (par exemple sur la qualité des biens accessibles : les biens « sains » – label bio à titre d'exemple – étant trop chers pour une large partie de la population ; ou encore sur le marché du travail, où les innovations technologiques tendent à renforcer les écarts entre qualifiés et non qualifiés). Les pouvoirs publics ont peu de leviers, en particulier au niveau national, pour contrer ces grandes tendances, en raison notamment des règles commerciales européennes et internationales.

Réponses des candidats

Face à ces observations, les candidats à la dernière élection présidentielle française ont articulé différentes propositions, dont certaines constituent des changements majeurs :

- Imposition sur les robots, revenu universel (Hamon)
- Réforme fiscale (Macron, Fillon, pas sur les mêmes points)
- Libéralisation du marché du travail (Macron, Fillon, pas avec les mêmes modalités)
- Cessions partielles du portefeuille de l'État (Macron, Fillon, pas avec les mêmes modalités)
- Priorité nationale (Le Pen)
- Renforcement du rôle de l'État (Mélenchon)

Par ailleurs, l'ensemble des candidats a mis en avant des réflexions sur les façons de renforcer les parts françaises dans ses différents marchés (via des réformes des normes, de la formation, de la réglementation). Cette vision, volontairement brève, des propositions des candidats démontre une réflexion en deux temps :

- **Adaptation à court terme à la pression internationale** sur ces différents marchés (en créant les conditions d'un cadre de concurrence loyal par exemple fiscal ou en termes de conditions d'emploi) ;
- **Réflexion de plus long terme sur le positionnement des facteurs de production** (notamment du travail) et l'architecture des différents marchés (protection de certains secteurs, identification des secteurs d'avenir, renforcement de la formation, coopération européenne).

Ordonnances travail de septembre 2017

Les ordonnances portant réforme du marché du travail de septembre 2017 visent essentiellement au renforcement du dialogue social et à la sécurisation des conditions de rupture de la relation de travail. Pour cela, elles élargissent les domaines ouverts aux accords d'entreprises par rapport aux accords de branches. Les employeurs d'entreprises de moins de 50 salariés ont désormais la possibilité de négocier avec un élu du personnel, et celles de moins de 20 avec plusieurs salariés. Un nouveau barème fixe les indemnités maximales et minimales en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse ; les délais de recours sont diminués.

Un des objectifs est d'améliorer la fluidité de l'emploi. Mais cela ne peut réellement fonctionner que si en même temps des actions sont lancées pour améliorer l'employabilité notamment la refonte du système de formation continue. De plus, le périmètre du licenciement économique semble élargi (même si la prise en compte du marché mondial n'est pas connue à la date de finalisation de ce rapport) en prenant en compte la situation de l'entreprise au niveau national.

Ces ordonnances créent aussi une rupture conventionnelle collective. Bien que contenant beaucoup de mesures utiles, on peut regretter surtout l'absence d'assouplissement significatif de l'impact des seuils et de réflexion poussée visant à simplifier les instances du personnel des différentes tailles d'entreprises et la timidité en matière d'assouplissement du contrat de travail.

b) Propositions

Il est proposé de simplifier le code du travail et de supprimer les effets les plus pervers des seuils...

Proposition 1. Refonder le code du travail sur ce qui relève des normes sociales fondamentales et renvoyer le reste des dispositions à la négociation en entreprise. Cette approche permettra de gagner en lisibilité et de remettre la négociation au cœur des relations sociales, les abus concernant ce qui relève des normes sociales fondamentales étant pénalement sanctionnés.

Proposition 2. Augmenter le niveau des seuils (nombre d'employés) pour les obligations sociales (Comité d'Entreprise, etc..) pour permettre aux start-ups, petites entreprises PME et ETI de grossir sans craindre ces seuils et les règlementations associées (de 1 à 10, de 10 à 50 et de 50 à 100).

Obligations actuelles pour les différents seuils d'entreprises

1 salarié : A partir de l'embauche de leur premier salarié, une entreprise doit produire un Document d'évaluation des risques (DUER) qui vise à faire la liste des risques pour la santé et la sécurité des employés. Par ailleurs, le nombre de stagiaires est plafonné à 10% du personnel ce qui paraît trop limité pour les très petites entreprises.

11 salariés, à partir de ce seuil, les entreprises bénéficient d'une réduction des exonérations de cotisation sociales pour leurs apprentis. Les entreprises voient également le taux de participation à la formation continue passer de 0.55% à 1%. Au passage de ce seuil, les entreprises doivent payer le forfait social sur les contributions patronales de prévoyance complémentaires ainsi que le versement transport. Elles doivent procéder à des élections de délégués du personnel (DP).

20 salariés : à partir de ce seuil, un règlement intérieur doit être mis en place. L'entreprise est taxée à hauteur de 0.5% des rémunérations pour abonder la Fonds National d'Aide au Logement (FNAL) et elle est soumise à l'obligation d'embauche de travailleurs handicapés.

50 salariés : à partir de ce seuil, une participation aux résultats doit être mise en place ainsi que des accords sur la pénibilité et le contrat de génération. Les élections d'un Comité d'Entreprise (CE) et un Comité d'hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) doivent être organisés.

Les ordonnances de septembre 2017 prévoient la fusion des CE, CHSCT et DP au sein d'un comité social et économique.

... prévoir des règles plus efficaces car au plus près des préoccupations des entreprises et des territoires, ...

Proposition 3. Laisser la liberté aux entreprises, comme en Allemagne, d'adhérer ou non aux accords de branche (sinon accord d'entreprise).

Proposition 4. Articuler la réflexion sur les marchés des biens / services / travail avec une politique cohérente sur les territoires (désenclavement, redynamisation, bassins d'emploi) et la formation.

... assouplir les réglementations pour les jeunes entreprises qui sont les plus créatrices d'emplois...

Proposition 5. Aligner le statut des artisans/commerçants/agriculteurs/professions libérales sur celui des autoentrepreneurs.

Proposition 6. Laisser le choix aux entrepreneurs et indépendants entre l'affiliation au régime général (réforme Macron) ou à des systèmes privés ou à une Caisse des Indépendants, en charge à la fois du calcul et de la gestion des cotisations (vs RSI/URSAFF actuellement) et gérée de manière indépendante de l'État par des représentants de ces professions.

Proposition 7. Créer un contrat de prestataire de services de deux ans permettant à un auto entrepreneur de réaliser plus de 50 % de son chiffre d'affaires avec le même client sans risque de requalification en contrat de travail.

Proposition 8. Créer un contrat CDI-PME de développement permettant de prévoir dès sa signature les conditions de sa rupture.

Proposition 9. Instaurer un principe zéro revenus / zéro déclarations

... prévoir un accompagnement par les pouvoirs publics plus utile pour les entreprises ...

Proposition 10. Renforcer le conseil et l'accompagnement des PME, notamment au travers de l'action de Bpifrance, et rassembler les structures d'aides et d'appui vers un guichet unique

Proposition 11. Renforcer l'adéquation entre le financement de la formation continue et les attentes des entreprises.

Proposition 12. À plus long terme, engager la diffusion de la culture de l'entrepreneuriat dès l'école et la valoriser. Donner la possibilité aux entrepreneurs de proposer des réformes ou d'accompagner l'action des pouvoirs publics (par exemple : pour le droit public et les règles de gestion publiques qui peuvent constituer des limites à l'action d'un entrepreneur qui articulerait plus facilement une proposition de rupture dans ces domaines).

Proposition 13. Développer la signature de « contrats de partenariat » entre les entreprises et l'administration fiscale, sur le modèle britannique, pour garantir un minimum de sécurité fiscale en étendant le principe du rescrit fiscal.

Proposition 14. Imposer aux grands groupes et aux administrations des délais de paiements raccourcis à un mois pour améliorer la trésorerie des entrepreneurs et mieux les protéger : cette mesure ne coûtera rien à l'État et rapportera 19 milliards en trésorerie aux PME qui sont trop rarement payés en temps et en heure par les grands groupes et les administrations publiques.

Proposition 15. Développer les mécanismes de faillite d'entreprise et le droit des créanciers (type Chapter 11 américain) pour permettre à tout un chacun de se relever d'un échec et aux entreprises de survivre au-delà des faillites. Prévoir et tester notamment l'extension du périmètre de la procédure de sauvegarde (pérenniser et généraliser cette mesure si les effets sont positifs).

... favoriser le financement des entreprises.

Proposition 16. Sur le modèle anglais de l'Enterprise Investment Scheme (EIS), permettre aux individus d'investir jusqu'à un million d'euros par an dans les PME, donnant lieu à une réduction d'impôts (IR) d'au moins 30% du montant investi.

Proposition 17. Proposer des produits d'épargne accessible au grand public et dédié au financement de l'innovation et de la transition énergétique. Ce changement paraît utile alors que les assureurs vie, du fait des taux d'intérêt très bas, servent actuellement des rendements très faibles et consacrent une part très réduite de leurs investissements à l'innovation et à la transition énergétique.

Proposition 18. Simplifier le Crédit Impôt Recherche (notamment via une revue des critères d'éligibilité), le dispositif de suramortissement d'investissement et le crédit d'impôt production locale

2) Développer nos exportations

a) contexte

La France est un pays ouvert bénéficiant du commerce international même si celui-ci peut peser sur les plus fragiles...

Les exportations françaises s'élevaient à environ 700 milliards d'euros en 2016 et nos importations 650 milliards d'euros. En comparaison d'un PIB d'environ 2200 milliards d'euros, la France apparaît donc comme un pays très ouvert. Le gain moyen du commerce international calculé par des économistes du Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII) s'élève entre 1 270 et 3 770 euros pour l'année 2010 (soit entre 100 et 300 euros par mois) pour un ménage français. Les importations jouent donc un rôle important en matière de pouvoir d'achat. En ce qui concerne les entreprises, le processus de mondialisation a permis des gains en termes de productivité, de développement technologique et d'allocation des ressources ou des facteurs de production. Les impacts négatifs liés à l'essor du commerce international ne doivent pas être négligés et apparaissent concentrés sur les populations les plus fragiles, qui ont eu le plus à souffrir de la montée en gamme des pays émergents et de la modification des structures de production du pays vers une économie de services et de biens à plus forte valeur ajoutée. C'est notamment le cas pour les travailleurs non qualifiés, en particulier dans le secteur industriel historique. En outre, cette compétition est souvent déloyale (absence d'harmonisation de normes sociales, compétition salariale, absence de réciprocité).

... ce qui conduit au débat non tranché entre promotion du libre-échange ou du protectionnisme

La dernière campagne présidentielle française a opposé les partisans d'un renforcement des échanges internationaux, notamment au travers du renforcement de la construction européenne, aux partisans d'un renforcement des barrières aux échanges, qu'elles soient tarifaires ou non tarifaires. Alors qu'Emmanuel Macron semble prôner le libre-échange, d'autres forces politiques plaident pour un renforcement du protectionnisme. L'imbrication des chaînes de production et de consommation, l'interdépendance des

économies, des mouvements de biens, de services, de capitaux et de personnes, l'internationalisation des processus d'innovation et progrès viennent profondément remettre en cause une telle démarche. Pour autant, certaines pratiques mercantilistes voire protectionnistes de nos partenaires commerciaux nécessitent d'avoir une approche pragmatique des questions commerciales.

b) Propositions

Profiter du regain d'influence de la France pour développer un commerce international plus juste et plus de contenu local

Proposition 19. Promouvoir la marque France dans tous les domaines (numérique (French Tech), produits industriels, alimentaires, services notamment financiers, tourisme, qualité de vie, ...)

Proposition 20. Renforcer le cadre multilatéral pour réguler les tensions commerciales entre États et assurer l'application effective des règles, en mettant en avant le principe de réciprocité.

Proposition 21. Soutenir le développement d'un contenu local européen. Cela peut passer par le développement de pôle de compétences ou le développement d'infrastructures permettant une meilleure insertion dans la chaîne de valeur globale.

3) Redresser notre effort de recherche et d'innovation

a) Contexte

L'activité de R&D est trop réduite en France pour ne pas être distancée par nos concurrents internationaux

Enjeux & chiffres clefs¹

La dépense intérieure de Recherche et Développement (DIRD) française représente 47,9 Mds€, soit 2,24 % du PIB en 2014 (à rapporter à l'objectif de 3% consacré par la stratégie de Lisbonne pour 2010 et Horizon 2020). 575 800 personnes participent à une activité de recherche en France (chercheurs et personnels de soutien), soit 417 100 équivalents temps plein. La France est au 7^e rang mondial en matière de publications scientifiques ; 10 entreprises classées dans le TOP 100 Global Innovators au niveau mondial² et compte +22 % d'investissements en capital-risque en 2016 (2,206 Mds€, pour 574 opérations)

Comparatifs internationaux

La DIRD de la Corée du Sud a progressé régulièrement de 2002 à 2014 pour passer de 2,27 à 4,27 points de PIB (progression moyenne annuelle de 5,4 %). En 2014, la taille moyenne des opérations de capital-risque aux États-Unis (\$14,4M) est 3 fois supérieure à la France (3,73 M€ en moyenne).

Positions des candidats

Emmanuel Macron propose en matière d'Enseignement supérieur et de recherche d'allouer des moyens supplémentaires en priorité au financement de projets. Les partenariats entre les entreprises et la recherche publique seront développés et les dispositifs d'encouragement des chercheurs à l'entrepreneuriat

¹ <https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/9/sommaire.php>

² <http://top100innovators.stateofinnovation.com/>

confortés. Il vise pour la France la place de leader mondial de la recherche sur le réchauffement climatique et la transition environnementale. Les spécialistes étrangers de ces sujets bénéficieront de visas délivrés plus rapidement, d'un titre de séjour spécifique et pluriannuel. ». Pour les Entreprises, il propose la création d'un Fonds pour l'industrie et l'innovation. Doté de 10 milliards d'euros issus de la vente des actions d'entreprises possédées de manière minoritaire par l'État, il servira à financer l'industrie du futur. Ce rendement sera sanctuarisé et réinvesti selon [trois priorités, la troisième étant] le développement de solutions innovantes contribuant à relever les défis clefs de la transformation énergétique, environnementale, numérique et démographique de notre société. »

En matière de Numérique, il propose de créer une banque de données numériques. Les administrations chargées d'autoriser des activités (l'ouverture d'un hôtel, ou l'obtention d'une licence de chauffeur privé, ...) devront mettre à disposition leurs données ; de développer le droit à l'expérimentation dans le respect des impératifs de sécurité, de protection du consommateur et de loyauté de la concurrence. Pour un temps limité et dans un cadre fixé par la loi, il sera possible de déroger aux dispositions en vigueur afin de tester de nouvelles solutions. Il propose également de définir une stratégie nationale pour l'intelligence artificielle dont le développement va avoir de profonds impacts sur une série de secteurs. La première étape sera d'évaluer ses usages potentiels et ses enjeux pour le travail et l'emploi de demain.

En matière industrielle, il souhaite garantir stabilité et lisibilité aux acteurs en matière fiscale ; de sanctuariser notamment le Crédit Impôt Recherche, le Crédit Impôt Innovation et le dispositif Jeunes Entreprises Innovantes sur la durée du quinquennat, de concentrer progressivement la gestion de l'ensemble des aides à l'innovation de l'État et de ses opérateurs au sein de Bpifrance, et conforter son rôle dans l'accompagnement des PME et ETI à l'export. »

Pour l'Europe, il promeut la mise en place d'un Fonds européen de financement en capital-risque pour accompagner la croissance des start-up européennes du numérique. Ce fonds devra être doté d'au moins 5 milliards d'euros.

(Voir en annexe, les propositions des autres candidats)

Principales lignes d'opposition et convergences

Les candidats prenaient insuffisamment en compte le trop faible lien entre recherche et innovation

Thèmes privilégiés par candidat :

	Transition écologique	Mer	Santé	Agritech	Numérique	Espace
E. Macron	X	x	x	x	X	
F. Fillon		X	X	X	X	
B. Hamon						
J.L. Mélenchon	x	X	X		X	X

X : mentionné dans le programme

x : mentionné, mais hors du programme proprement dit

NB : ne signifie pas que la thématique n'est pas abordée par le candidat, mais que la dimension recherche/innovation y est peu ou pas présente.

On constate en revanche la volonté partagée de conserver le Crédit Impôt Recherche (CIR) mais éventuellement de l'adapter [sauf JLM, qui souhaite le supprimer], des dispositifs spécifiques de visas ou

titres de séjours pour les chercheurs étrangers [JLM, BH, EM, à divers degrés, mais pas FF qui mise plutôt sur des appels à projets ouverts aux scientifiques étrangers]. Le principe de précaution est à maintenir (il ne s'oppose en fait pas à la recherche et l'innovation puisqu'il incite à trouver d'autres solutions techniques). [EM, JLM, BH, et FF qui propose de « réécrire »]. Aller même plus loin et soumettre les fintech au principe de précaution [JLM]

b) Propositions

Rationaliser le système d'innovation français notamment les soutiens publics avec une logique d'un instrument par objectif

Proposition 22. Revoir la qualité et l'organisation des soutiens publics à l'innovation plus que leur quantité : la France est en effet première de l'OCDE en termes de soutien public à la R&D des entreprises rapporté au PIB (près de 0,4%, selon l'OCDE STI Scoreboard 2017). Selon la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (CNEPI) qui recense plus de 60 dispositifs différents, « *le paysage des soutiens à l'innovation se caractérise par une multiplicité d'objectifs, une profusion d'instruments et une instabilité des dispositifs* ». Le premier chantier à mener est donc celui de la rationalisation du paysage, avec une logique « un instrument par objectif » - lesdits objectifs pouvant par exemple être : augmenter le volume de R&D privée ; soutenir l'entrepreneuriat innovant ; améliorer le transfert technologique entre laboratoires et entreprises ; etc.

Proposition 23. Simplifier le système de conditionnement de l'obtention d'un soutien à l'embauche d'un personnel de recherche et l'adapter au délai de maturation entre l'invention et l'innovation.

Proposition 24. Renforcer la capacité de quelques organismes leaders (INRIA, INSERM, EVASIAN, Génopole, etc.) de capitaliser sur leurs efforts de R&D à l'instar du CEA ; ce qui permettra de renforcer leur autonomie. Par exemple les comptes du CEA font apparaître environ 300 M€ d'actifs incorporels, tandis que le capital d'INSERM Transfert est inférieur à 10 M€ et que les comptes de l'INRIA ne font pas apparaître les actifs.

... développer les synergies public-privé et européennes ...

Proposition 25. Favoriser les échanges entre les mondes de la recherche et de l'entreprise dès le stade de la formation dans le cadre de la politique des Pôles de compétitivité.

Proposition 26. Favoriser la dimension européenne sur certains secteurs clés comme la blockchain ou l'intelligence artificielle L'Union européenne est en effet le niveau pertinent sur des secteurs où une « masse critique » est nécessaire (en termes de compétences ou de moyens financiers – la Chine et les États-Unis mettent sur la table des montants considérables dans ces domaines) pour faire face aux géants américains ou chinois. Le développement de fonds d'investissement européens en appui à ces politiques devra être soutenu. Le rôle des banques publiques de développement pourra être renforcé au niveau européen.

Proposition 27. Accompagner les chercheurs et les entreprises à la rédaction de réponses aux appels d'offres européens.

...et donner à l'État un rôle de facilitateur pour le développement de plateformes numériques

Proposition 28. Lancer les premiers bouquets nationaux de solutions pour la silver économie.

Solutions industrie-service

Beaucoup de grandes entreprises de services (les filiales d'assistance des assureurs, les Mutuelles, la Poste...) ont pris conscience qu'elles n'arrivaient pas à développer les nouveaux bouquets de solutions de façon rentable en finançant elles-mêmes leur propre plate-forme et en achetant, comme elles le font, des entreprises de services à la personne pour composer les différents solutions des bouquets. Elles ont compris qu'il fallait structurer cette nouvelle activité autour d'équipements partagés. Elles sont d'accord pour exercer le métier de « grand distributeur de bouquets de solutions » qui consiste à définir avec les clients, ici les personnes âgées, les différentes solutions dont elles ont besoin et à assurer la réalisation des bouquets de solutions ainsi définis sans être impliqués directement dans la production des diverses solutions. Elles sont prêtes à conduire des expérimentations dans quelques départements en utilisant une plate-forme partagée, celle installée par les départements. Celle-ci permettra de gérer les interactions des entreprises de services d'entreprises (de services à la personne en particulier) listées et labellisées qu'elles n'auront qu'à solliciter pour mettre à disposition les objets connectés et les personnes au domicile des personnes âgées.

L'État et les collectivités locales pourraient accompagner cette initiative en décidant de financer les premiers bouquets de solutions aux personnes âgées à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Celles-ci pourraient par exemple bénéficier de solutions de télésurveillance ou de chemins lumineux qui enrichiraient les services d'aide à domicile dont elles bénéficient déjà. Les entreprises qui s'engageraient dans ce projet coopératif, et donc aussi les fonds privés qui financent la plate-forme, auraient ainsi l'assurance de bénéficier d'une demande importante et certaine : celle des personnes âgées bénéficiant de l'APA.

(Voir annexe pour plus de détails)

II) RÉFORME DE L'ACTION PUBLIQUE

1) Réformer l'action publique

a) Contexte

Enjeux & chiffres clefs

La France se caractérise par des finances publiques dégradées et une moindre efficacité de sa dépense publique

En 2016, le déficit public s'élève à 3,4 % du PIB (75,9 milliards d'euros). Les déficits des administrations centrales ne se sont pas réduits en 2016 malgré des économies sur le prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne et sur la charge de la dette. L'essentiel de la dégradation des finances publiques françaises se situe du côté des dépenses qui sont à un niveau significativement supérieur (56% du PIB) à beaucoup de nos partenaires notamment en ce qui concerne la protection sociale et en premier lieu les retraites. Fin 2016, la dette des administrations publiques s'élève à 2147,2 Md€ et a atteint 96,0 % du PIB fin 2016. Le taux de prélèvements obligatoires était de 44,3 % du PIB en 2016, après 44,4 % en 2015.

La France se caractérise par une moindre efficacité de sa dépense publique. La protection sociale ne se concentre pas suffisamment sur l'action préventive et les investissements. De plus la méthode du « rabot » qui consiste à réduire toutes les dépenses sans toucher au périmètre de l'action publique n'a pas permis de supprimer les doublons, de contenir la progression des dépenses et peut être considérée comme contreproductive car elle complique la nécessaire modernisation des services publics qui peinent de plus en plus à attirer les talents, comme le montrent les difficultés de recrutement des enseignants.

Comparatifs internationaux

La France est, après l'Espagne, le pays de l'Union européenne dont le déficit est le plus élevé (en points de PIB). De plus, la France et l'Espagne sont les deux seuls pays dont le déficit ne respecte toujours pas le seuil de 3 points de PIB fixé par le Traité de Maastricht. Le déficit structurel de la France est deux fois plus élevé que celui de nos partenaires de l'Union européenne. La France est, avec le Portugal, le pays européen qui a passé depuis 2002 le plus d'années en procédure de déficit excessif. L'amélioration du solde et de la dette des administrations publiques a été moindre en France que dans les autres pays européens. La réduction du déficit public en France s'est effectuée à un rythme moyen de 0,3 point de PIB par an de 2011 à 2016, moins rapidement que dans l'Union européenne, alors même que la France partait d'une situation plus dégradée.

Le niveau des dépenses publiques en France est l'un des plus élevés de l'Union 12 points de PIB de plus qu'en Allemagne. Entre 1996 et 2002 cet écart n'était que d'environ 5 points de PIB. La rémunération des agents et les prestations sociales s'élèvent à 38 % du PIB en France ce qui est supérieur aux niveaux observés en Belgique, Italie, Allemagne, Pays-Bas, Espagne. C'est également vrai pour le total des dépenses publiques. D'après les évaluations de la Cour des Comptes, les dépenses de protection sociale (+5.5 points de PIB), notamment de retraites (2.8 pt de PIB) sont celles qui contribuent le plus à l'écart de dépenses avec celles des autres pays de la zone euro. Éducation, logement et Défense représentent 2 points de PIB d'écart.

Exemples de politiques menées à l'étranger pour réduire les dépenses publiques

Canada, Entre 1993 et 2003, baisse de 20 % des dépenses publiques et de 30 pts de PIB de la dette

Espagne Réformes Rajoy (2011-13) : baisse de 37,2 Md€ des dépenses publiques. Déficit de -10.4% PIB en 2012 à une prévision de la Commission Européenne de -2.6 % en 2017

Royaume-Uni Réformes Cameron (2010-2016): La dépense publique est passée de près de 50 % du PIB en 2010 à 44 % du PIB en 2014.

Positions des candidats

Emmanuel Macron propose de réaliser 60 milliards d'économies (dont 25 milliards de baisse des dépenses d'assurance maladie et chômage, 10 milliards pour les collectivités territoriales et 25 milliards d'euros obtenues notamment avec la baisse de 120 000 postes de fonctionnaires et en responsabilisant les ministres sur leurs objectifs de réduction des dépenses) ; et à procéder à une numérisation de l'administration. Sur le plan des dépenses, un plan d'investissement de 50 milliards d'euros est prévu dont 15 milliards sur la formation et 5 milliards pour moderniser l'administration.

François Fillon proposait de passer progressivement le temps de travail dans la Fonction Publique à 39 heures par semaine sur base annualisée, de remplacer un départ d'agents publics sur deux en moyenne à l'échelle des fonctions publiques, ce qui permettrait de réduire de 500 000 le nombre d'emplois publics en 5 ans et 100 Mds€ d'économies de dépenses publiques ainsi qu'instituer 2 jours de carence dans la fonction publique.

Ils prônent chacun une baisse des dépenses publiques et une réduction du nombre de fonctionnaires mais à un rythme différent et sans détailler la méthode et les éventuelles variations de périmètres de l'action publique.

b) Propositions

L'objectif du gouvernement est de ramener le déficit public à 2,8 % en 2017, soit une amélioration de 0,6 point par rapport à 2016, objectif qui n'est pas jugé crédible par la Cour des Comptes. Pour que la stratégie de maîtrise de la dépense soit crédible, elle doit être soutenue au plus haut niveau, agir sur l'ensemble des administrations publiques et viser à la fois plus d'efficacité et des réformes structurelles (modification de périmètres de l'action publique). De profondes réformes s'imposent ainsi à tous les niveaux des administrations publiques.

Mieux contrôler la dépense publique et rationaliser notamment les niches fiscales, les dépenses d'intervention et les investissements publics

Proposition 29. Instaurer un plafond annuel sur l'ensemble des dépenses publiques en valeur de l'ensemble des administrations publiques (les normes zéro valeur et zéro volume existent déjà mais seulement sur certains périmètres). Cette règle d'or pourrait être inscrite dans la Constitution.

Proposition 30. Rationaliser les dépenses fiscales (niches) en examinant leur rapport coût/bénéfice (Coût total estimé par la Cour des Comptes de 86 Md€ en 2016 (73 Md€ hors CICE)).

Propositions 31. Simplifier les aides aux entreprises en faisant une analyse systématique coût/efficacité faisant apparaître le coût d'intervention de la sphère publique et le comparant dans le cadre de benchmarks nationaux et internationaux (Voir également la section protection sociale)

Proposition 32. Évaluer tous les investissements publics (dont le montant s'élève à environ 100 milliards d'euro par an) au-delà d'un million d'euro avant de les mettre en œuvre et préférer la rénovation d'infrastructures existantes au financement de nouvelles infrastructures.

Réduire la masse salariale de la sphère publique

Proposition 33. Réduire la masse salariale de la sphère publique (284 Md€ en 2016) en diminuant le nombre d'agents de la fonction publique dans les secteurs non prioritaires, par exemple ceux pouvant être pris en charge par la sphère privée, et en réformant la grille des salaires à différents échelons et dans les différentes fonctions, notamment grâce aux mesures des propositions déjà émises (Cour des Comptes) et grâce au non remplacement de 1 fonctionnaire sur 2 dans la fonction publique d'État (FPE) et de 1 sur 3 dans la fonction publique hospitalière (FPH) et fonction publique territoriale (FPT).

Proposition 34. Rationaliser les avantages salariaux des fonctionnaires, en s'appuyant notamment sur l'évaluation de la Cour des Comptes. Augmenter graduellement le temps de travail effectif dans les fonctions publiques pour le ramener à la moyenne du secteur privé.

Maîtriser la dépense locale

Proposition 35. Améliorer l'efficacité du financement local notamment par le biais d'une rationalisation des achats publics et de l'accroissement des compétences en la matière.

Proposition 36. Conditionner les concours financiers aux collectivités territoriales à des objectifs (de productivité notamment ou de fusion entre collectivités) et encadrer davantage les possibilités de hausse de la fiscalité locale.

Moderniser la gestion publique

Proposition 37. Redynamiser un processus de type Revue Générale des Politiques Publiques (RGPP), processus systématique de revue de chacune des actions publiques, en commençant par une phase de conception de manière à faire émerger des projets de réagencement d'activités et de processus (avec à l'appui une démarche d'intégration informatique). S'assurer qu'un tel processus est jugé acceptable au sein des administrations concernées (projets de transformation et conduite du changement) en s'appuyant sur une gouvernance adaptée (chefs de projets mandatés au niveau ministériel voire interministériel par exemple).

Proposition 38. Inclure la prise en compte du coût du fardeau administratif pour les entreprises dans cette nouvelle RGPP.

Coût du fardeau administratif

Le coût du fardeau administratif est estimé à 60 Mds (selon l'OCDE en 2010) ; la France est classée 115^{ème} sur 138 pays par le Forum économique mondial.

Au total, malgré son dynamisme, le Conseil de la simplification a produit des mesures en tous genres souvent anecdotiques, symboliques et parfois non effectives (43 % des mesures annoncées par le Conseil de la simplification ne sont pas effectives): l'affichage semble avoir été privilégié.

Le chiffrage des économies réalisées grâce à la simplification (5Mds€) est invérifiable (Rapport d'information du Sénat fait au nom de la délégation aux entreprises et relatif aux moyens d'alléger le fardeau administratif des entreprises pour améliorer leur compétitivité, Par Mme Élisabeth LAMURE et M. Olivier CADIC, 20 février 2017). Ce rapport propose de renoncer dans la mesure du possible à tout fardeau administratif supplémentaire pour les entreprises (ex. pénibilité, compte personnel formation, transition énergétique, prélèvement à la source, ...)

Proposition 39. Mener des expérimentations locales de transfert ou délégation partielle ou totale des compétences non régaliennes vers le secteur privé. Les principes de gouvernance de ces initiatives devront avoir été définis par les pouvoirs publics, de même que les objectifs. Les acteurs privés impliqués dans ces expérimentations devront améliorer l'efficacité et seront évalués par une commission indépendante.

2) Protection sociale

a) Contexte

La stratégie nationale de santé est axée sur la prévention, l'accès aux soins, et l'efficacité. Notre système de protection sociale datant de 1945 semble à la dérive et n'est plus adapté à la société française actuelle. La protection sociale ne se concentre notamment pas suffisamment sur l'action préventive et les investissements. Il est nécessaire de moderniser l'Assurance Maladie très déficitaire, notre système de santé à étage, complexe et inégal et nos régimes de retraite multiples et inégalitaires.

Position du gouvernement

- Santé: Emmanuel Macron a indiqué sa volonté de couvrir le remboursement des lunettes, prothèses auditives et dentaires sans reste à charge d'ici 2020. Les premières mesures prises par le gouvernement concernent notamment l'augmentation du nombre des vaccins obligatoires pour la petite enfance, le passage progressif du paquet de cigarette à 10€, ainsi qu'un plan permettant un meilleur partage d'information entre professionnels de santé.
- Retraite : La majorité a annoncé la fusion des régimes et le passage à des comptes notionnels. Il est en effet envisagé d'engager en 2018 les travaux pour mettre en place un régime de retraite unifié dans un but d'équité (un euro cotisé donnerait le même droit à retraite pour chacun).
- Le gouvernement a annoncé également la suppression du Régime social des indépendants (RSI) et son intégration progressive dans le régime général.

b) Propositions

Augmenter l'efficience des dépenses de l'Assurance Maladie

Proposition 40. Augmenter l'efficience des dépenses de l'Assurance Maladie (qui croissent tendanciellement en raison du progrès technique, du vieillissement et des effets de traînée dans la gestion) en réformant les hôpitaux et notamment en développant la chirurgie ambulatoire. Améliorer la gestion des hôpitaux publics en favorisant l'autonomie des responsables et en modifiant le système de tarification à l'activité. Encourager davantage les médicaments génériques (afin de diminuer les prix moyens des médicaments remboursés.) et si possible la diminution du volume de médicaments consommés si cela est neutre ou positif pour le malade. Évaluer pathologie par pathologie la répartition des prises en charges entre Assurance Maladie, couvertures santé privées et assurés. Faire du dentaire une priorité car entraîne d'autres pathologies.

Proposition 41. Mettre sur pied un bureau de la maîtrise de la médication pour

- Proposer des bonnes pratiques de prescription, visant à ajuster la prescription au strict besoin
- Surveiller le risque lié à la sur médication ou les pratiques non vertueuses de prise de médicament, et lancer des campagnes de sensibilisation du grand public (cas type : la prise d'antibiotiques),
- Promouvoir les habitudes vertueuses de prise de médicament, et promouvoir, le cas échéant par un appel à projets innovants, l'émergence d'outils d'accompagnement des malades (de type pilulier intelligent, outil interactif sur tablette, etc.)

Proposition 42. Développer d'autres axes stratégiques pour l'efficience globale du système de santé :

- Promotion de la prévention de manière concrète par une sensibilisation systématique de la population et des patients sur l'hygiène de vie, par des initiatives concrètes en entreprise et hors entreprise (gymnastique douce, gestion du stress, approches pour un équipement à coût raisonnable, sensibilisation des dirigeants et des comités d'entreprise pour mettre en place des initiatives, etc.)
- Incitation des personnels traitants à développer leurs compétences concernant ces approches, et à les promouvoir.

Proposition 43. Mettre en place un dispositif pour à la fois, donner plus de visibilité aux jeunes entreprises innovantes du domaine médical, et les rendre plus visibles auprès du corps médical, de manière à les mettre sur un pied d'égalité avec les grands groupes pharmaceutiques et les inciter à privilégier la France pour la poursuite de leur développement.

Proposition 44. Lancer, pour des familles de pathologie prioritaires, des études sur l'efficience globale du système de santé (patient, médecins généralistes, spécialistes, etc.). Instaurer une planification à trois ans de la dépense liée aux remboursements de la sécurité sociale et celle liées aux actes hors nomenclature et au RIHN (référentiel des actes innovants hors nomenclature), de manière à dégager plus facilement des axes d'effort et/ou des priorités d'investissement.

Proposition 45. Favoriser la prévention par :

- la mise en place d'une visite médicale régulière et de parcours de santé balisés
- des incitations pour les patients à la prévention et au dépistage et une communication adaptée.

Lutter contre les déserts médicaux

Proposition 46. Favoriser l'utilisation de l'e-santé

- Mettre en place e-DMP (le dossier médical partagé) qui se substituera au DMP dont le développement est trop limité
- Favoriser la téléconsultation

Proposition 47. Doubler le nombre de maisons médicales de santé pluridisciplinaires, notamment dans les déserts médicaux, qui seront créatrices d'emplois et d'innovation.

- Créer de nouveaux emplois paramédicaux pour ses maisons médicales
- Développer des nouvelles filières pour former aux emplois paramédicaux (notamment au niveau BAC+3)
- Assurer une localisation optimale en recourant si nécessaire à des unités mobiles

Renforcer l'équité dans le système de retraite

Proposition 48. Supprimer les régimes spéciaux en les incluant dans le Régime général en prévoyant notamment l'alignement du système de retraite de fonctionnaires sur celui des salariés du privé. Inclure dans la réforme à venir du gouvernement des incitations à rester en activité. Prévoir un Compte De Vie (compte notionnel élargi) permettant de disposer de ses droits à la retraite de manière plus flexible et prévoyant des cas tels que le cumul emploi-retraite, la possibilité de tirer sur ses droits en cas d'accident de la vie.

Cibler les transferts sociaux sur les personnes en ayant le plus besoin

Proposition 49. Cibler les transferts sociaux de la branche famille sur les personnes en ayant le plus besoin, en conditionnant davantage sur les ressources certaines allocations et en s'assurant que le travail rémunère davantage que l'allocation.

Propositions 50. Renoncer à couvrir les cas de démission dans la réforme à venir de l'Assurance chômage afin de ne pas créer des incitations à l'inactivité.

Liste des membres du groupe de travail

Laurent DANIEL, co-animateur du groupe

Fabienne MARQUET, co-animatrice du groupe

Jean-Michel ALIMI

Guillaume COSTIL

Eric DADIAN

Michele DEBONNEUIL

Guillaume DECORZENT

Gérard DUSSILLOL

Antoine HUARD

Edouard MICHON

François LAFOND

Sébastien LAYE

Hadrien SZIGETI

Frédéric TATOUT

Annexe 1 : propositions des autres candidats en matières de recherche et innovation

François Fillon

- Entreprises et entrepreneuriat
 - Réécrire le principe de précaution pour favoriser l'innovation responsable.
 - Inciter au regroupement local des acteurs de la recherche, de l'enseignement, de l'incubation, de l'accompagnement et du financement de start-ups dans des «clusters» pour développer les synergies. Privatiser les unités de valorisation des centres de recherche publics afin de les rendre plus autonomes dans leur recrutement et leur gestion. Développer enfin l'innovation collaborative et ouverte entre PMI et grands groupes.
 - Sanctuariser le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) en développant la délivrance de rescrits fiscaux en amont et le fusionner avec le Crédit d'Impôt Innovation (CII).
- Numérique
 - Engager un programme d'appels à projets européens pour faire de l'Europe le pôle d'innovation dans le domaine de l'intelligence artificielle et de la blockchain.
 - Faire de la France une nation de pointe en matière de financement de l'innovation. Renforcer fortement les mécanismes d'orientation de l'épargne vers le financement des PME innovantes et des fonds de capital-risque. Créer et développer un écosystème franco-allemand puis européen du financement de l'innovation (fonds souverain, banque publique d'investissement, «NASDAQ» Franco-Allemand, régulateurs européens...). Créer des fonds sectoriels et technologiques dans des domaines de pointe (cybersécurité, blockchain, Agritech, e-santé...).
- Enseignement supérieur et recherche
 - Redonner à l'agence nationale de la recherche (ANR) les moyens de financer des projets à caractère original et innovant et donner une nouvelle impulsion aux investissements d'avenir et au soutien dans la durée des projets d'excellence.
 - Faciliter la vie des chercheurs en simplifiant les procédures administratives qui leur sont imposées. Revaloriser la fonction de chercheur. Aider les chercheurs à préparer des réponses aux appels à projet européens.
 - Promouvoir les liens avec l'industrie : développement du label «Carnot» et des laboratoires communs, renforcement du dispositif des thèses CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche).

Benoît Hamon

- Enseignement supérieur et recherche
 - Je donnerai un milliard d'euros de plus par an pour l'enseignement supérieur (les études après le bac) et la recherche (pour faire progresser les connaissances).
 - Nous créerons 7 500 emplois dans les universités et les laboratoires de recherche. Les professeurs des universités et les chercheurs, qui débutent leur métier, seront mieux payés (+10 %).
- *Sur science-et-technologie.ens.fr :*
 - Dépenses publiques de recherche et règles UE sur les déficits : « Il faut cesser de comptabiliser [les dépenses d'ESR] dans les déficits publics. »
 - CIR : « Je procéderai à un conditionnement du CIR à l'emploi de docteurs : au-dessus d'un seuil à déterminer, le CIR ne pourra être octroyé que si le pourcentage de docteurs parmi les effectifs de R&D est d'au moins 25% (contre 12% en moyenne) ou que des embauches sont prévues. Cette dernière mesure sera une forte incitation à l'emploi des docteurs dans le privé. »

Jean-Luc Mélenchon

- Refonder l'enseignement supérieur et la recherche
 - L'inefficace et très coûteux (5,5 Mds €) crédit d'impôt recherche (CIR) sera aboli. Le transfert entre la recherche publique et les entreprises privées passera structurellement par l'augmentation du nombre de docteur·e·s au sein des entreprises et des aides ciblées aux PME.
 - Nous lancerons un plan de recrutement de 5 000 chercheur·euse·s, enseignant·e·s-chercheur·euse·s et personnels techniques en trois ans.
 - L'ANR et les structures liées aux Investissements d'Avenir seront supprimées. Les fonds équivalents seront affectés à la recherche, pour une dotation de fonctionnement de l'ordre de 12 500 € par an et par personnel titulaire, hors grands équipements.
 - Le Haut Conseil à l'évaluation (HCERES) sera supprimé. Les modalités de l'évaluation des unités seront discutées par concertation entre les différentes acteur·trice·s.
 - Nous renforcerons l'indépendance [du CNRS et des instituts de recherche]. Nous mettrons fin à la satellisation et au démantèlement des établissements publics scientifiques et techniques (EPST : CNRS, INRA, Inserm, Inria, Ifremer...). Les chercheur·euse·s du public auront interdiction d'être rémunéré·e·s par le privé.
- Relancer la découverte de l'espace
 - Renforcer les moyens du CNES
 - Renforcer la recherche sur les propulseurs nécessaires aux expéditions les plus lointaines et avancer dans la maîtrise des vols suborbitaux.
- Mobiliser le savoir-faire français dans le numérique et le virtuel au service de l'intérêt général
 - Promouvoir une économie numérique vraiment collaborative
 - Soutenir la création d'associations à but non lucratif, de coopératives (SCOP, SCIC, etc.) ou d'entreprises publiques pour fournir les services collaboratifs rendus possibles par le numérique et l'exploitation des données publiques (État, entreprises de transports, etc.).
 - Soutenir la création de Fablabs et autres lieux collectifs de création et de fabrication, liés au numérique, à l'impression 3D, etc.
 - Soutenir la recherche publique sur la réalité et l'humanité augmentées dans le cadre d'une concertation éthique et citoyenne constante.
- *Sur science-et-technologie.ens.fr :*
 - Budget : « Nous prévoyons pour l'ESR public une augmentation budgétaire annuelle de 4,6 milliards d'euros, avec un objectif de 3 % du PIB de dépenses pour l'ESR. »

Annexe 2 : Nouvelles solutions industrie-service : Résumé des réalisations et des projets proposés

I. Ce qui est fait

1. Une plate-forme bi-face a été cofinancée par l'Etat

Un appel à projet (ISOTOPES) a été lancé par la DGCIS en 2009 pour organiser les échanges automatiques de messages entre les systèmes d'informations des départements qui définissent et financent les services aux personnes âgées qui ont droit à l'APA (Allocation pour la Perte d'Autonomie) et les associations qui les rendent.

L'entreprise Hypocad est la SSII qui met en place cette plate-forme bi-face.

2. La plate-forme est en usage dans 8 départements

A l'issue de ce projet, l'entreprise Hypocad a été sélectionnée par appel d'offre dans 8 départements (Eure, Oise, Charente, Pyrénées Orientales, Charentes Maritimes, Yvelines, Seine Maritime, Loir et Cher) pour les équiper avec cette plate-forme. Dans ces départements, la plate-forme connecte le système d'informations de toutes les structures prestataires de services d'aide à domicile (associations et entreprises) à celui du département. A ce stade, 2 messages circulent sur la plate-forme : le plan d'aide (informer l'association Z qu'elle doit par exemple envoyer un prestataire 1 heure chaque matin pour faire la toilette de Mme X) et le contrôle d'effectivité des prestations prévues avant paiement (saisie NFC et envoi au département de l'heure d'arrivée et de départ du prestataire qui est ensuite comparée à celle prévue par le plan d'aide).

La facture est établie par Hypocad pour le compte du département en se basant sur le compte rendu d'intervention (et non comme avant sur le planning). Aucun autre département que ceux qui sont connectés à Hypocad n'effectue ce contrôle, bien que celui-ci soit obligatoire.

Hypocad offre un certain nombre de services complémentaires, par exemple la conservation des données échangées sous une forme sécurisée, une solution d'attente pour les échanges de données en cas de panne ou d'absence de réseau...)

Toutes sortes d'autres messages concernant les mises à disposition des personnes au domicile des personnes âgées pourront être ajoutés en fonction des demandes des départements, carnet de liaison entre les diverses parties prenantes (personne âgée, prestataires, familles...), mais aussi ceux concernant les mises à disposition d'objets connectés.

3. Coûts

La plate-forme prend aujourd'hui en charge 100 000 bénéficiaires et traite 2 000 000 messages par mois dans les huit départements connectés. Le coût d'installation de la plate-forme dans chaque département est de 200 000 euros. Le coût de connexion des départements et des associations à la plate-forme est de 1.40 euros par mois par personne âgée, payé par le département. Les associations sont connectées gratuitement quel que soit leur système d'information (Apologic, Medicis, Ximi). D'autres formules seraient envisageables.

L'activité est rentable. Hypocad fait 1.2 millions d'euros en 2016, 1.7 en 2017 avec 90% d'activité récurrente). Les bénéfices sont réinvestis, aucun dividende n'est versé.

Ce système est beaucoup moins cher pour les départements que tous les autres systèmes ad hoc cofinancés chaque année aux autres départements et à chaque fédération d'associations par la Caisse Nationale pour l'Autonomie (CNSA). Il est surtout beaucoup plus performant.

II. Ce que l'on propose de faire :

1. Un meilleur service social à moindre coût sur l'ensemble du territoire

On propose, après évaluation du système Hypocad et de ses concurrents, de demander aux départements de s'équiper avec cette plate-forme. Il en résulterait une économie substantielle pour les finances publiques nationales et locales, ainsi qu'un meilleur service offert aux personnes âgées.

L'ensemble du territoire pourrait être couvert en 1 an à condition de créer un opérateur qui lèverait 2 millions d'euros auprès de financeurs privés. Cet opérateur pourrait reprendre les apports d'Hypocad si l'évaluation montrait que cette plate-forme donne toute satisfaction. La CDC est d'accord pour cofinancer cet opérateur à hauteur de 33 % et pour définir une gouvernance éthique de l'opérateur (contrôle des données personnelles, fixation de prix maximum...). La plate-forme pourrait trouver les compléments de financements auprès de fonds privés qui, grâce au projet décrit ci-dessous, serait rassurés sur le fait que la plate-forme serait d'emblée largement utilisée.

2. Lancement des premiers bouquets de solutions de la silver économie

Beaucoup de grandes entreprises de services (les filiales d'assistance des assureurs, les Mutuelles, la Poste...) ont pris conscience qu'elles n'arrivaient pas à développer les nouveaux bouquets de solutions de façon rentable en finançant elles-mêmes leur propre plate-forme et en achetant, comme elles le font, des entreprises de services à la personne pour composer les différents solutions des bouquets. Elles ont compris qu'il fallait structurer cette nouvelle activité autour d'équipements partagés. Elles sont d'accord pour exercer le métier de « grand distributeur de bouquets de solutions » qui consiste à définir avec les clients, ici les personnes âgées, les différentes solutions dont elles ont besoin et à assurer la réalisation des bouquets de solutions ainsi définis sans être impliqués directement dans la production des diverses solutions. Elles sont prêtes à conduire des expérimentations dans quelques départements en utilisant une plate-forme partagée, celle installée par les départements. Celle-ci permettra de gérer les interactions des entreprises de services d'entreprises (de services à la personne en particulier) listées et labellisées qu'elles n'auront qu'à solliciter pour mettre à disposition les objets connectés et les personnes au domicile des personnes âgées.

L'État et les collectivités locales pourraient accompagner cette initiative en décidant de financer les premiers bouquets de solutions aux personnes âgées à l'APA. Celles-ci pourraient par exemple bénéficier de solutions de télésurveillance ou de chemins lumineux qui enrichiraient les services d'aide à domicile dont elles bénéficient déjà. Les entreprises qui s'engageraient dans ce projet coopératif, et donc aussi les fonds privés qui financent la plate-forme, auraient ainsi l'assurance de bénéficier d'une demande importante et certaine : celle des personnes âgées bénéficiant de l'APA.

Annexe 3. Comparaison des programmes de santé d'Emmanuel Macron et François Fillon

Les propositions des candidats de LREM et LR sont relativement proches concernant l'accès aux soins - notamment dans les déserts médicaux avec des modifications du numerus clausus, l'accès à la télémedecine et l'augmentation de maisons pluridisciplinaires de santé -, l'importance de la prévention et cela dès le plus jeune âge, et la nécessité de réduire l'objectif national de dépenses d'assurance maladie à moyen terme (5 ans). De plus, la négociation avec les industriels sur les prix des médicaments est annoncée chez les 2 candidats. Alors que François Fillon n'a pas annoncé d'investissement important et propose un plan d'économie pour l'assurance maladie de 20 milliards d'euros sur 5 ans, Emmanuel Macron a annoncé un plan d'investissement de 5 milliards d'euros dans l'innovation en santé (e-santé). Il mise sur la négociation avec les industriels sur le prix et la mise en place d'objectifs de performance pour les professionnels de santé afin de limiter les dépenses. Les propositions clés des candidats sont listées ci-dessous.

Emmanuel Macron

" Notre système de santé doit évoluer vite et s'adapter profondément "

• Prévention

- Création d'un service sanitaire de 3 mois pour tous les étudiants en santé : intervention dans les écoles et entreprises.
- Évolution de la rémunération des médecins en ville afin de mieux valoriser les actions de prévention.
- Remboursement à 100% du traitement des formes sévères d'hypertension artérielle.
- 100% de prise en charge pour 2022 pour les lunettes, les prothèses dentaires et de l'audition (transparence et concurrence des produits via les assureurs et mutuelles).

• Accès aux soins

- Augmentation du numerus clausus actuel et adaptations des capacités de formation territoriales, Améliorations de la formation des professionnels.
- Maisons pluridisciplinaires de santé x2.
- Accès à la télémédecine. : Aide financière des patients, des associations, les professionnels et des établissements afin de s'équiper en technologies numériques.
- Évaluation de la qualité et de la pertinence des soins, transparences des informations pour les usagers.

• Médicaments

- Généralisation de la vente de médicaments à l'unité, afin de limiter le gaspillage de médicaments - estimé à 7 milliards d'euros.
- Négociation avec les industriels sur le juste prix des médicaments.
- Soutien de l'innovation et de la production en France, autorisations plus rapides de mise sur le marché, diffusion de l'information.

• Financement

- Réduction de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie à 5 ans.
- Financement des actions de prévention au titre des missions d'intérêt général dans les établissements de santé.
- Mise en place d'objectifs de performance pour tous les professionnels de santé libéraux.

- Diversification des modes de rémunération des professionnels et des modes de financement des établissements de santé (dont hôpitaux), réduction la place de la tarification à l'activité.

- **Système de santé**

- Soutien des expérimentations des professionnels de santé, médicaux, paramédicaux, hospitaliers et libéraux, afin de renforcer la coordination des soins.
- Mise en place d'un plan d'investissement en soins primaires, dans l'innovation en santé, dans le déploiement de la télémédecine et dans l'hôpital de demain de 5 milliards d'euros.

François Fillon

"Je n'ai jamais voulu mettre en place une santé à plusieurs vitesses. J'ai juste posé une question légitime."

- **Prévention**

- Remboursement d'une consultation de prévention tous les deux ans pour tous les Français.
- Mise en place d'un Plan Santé à l'école, axé sur la prévention des addictions et l'éducation paramédicale, et renforcement de la médecine scolaire.
- Objectif d'un « reste à charge » 0 pour les dépenses des ménages en 2022 pour l'optique (pour les adultes), les prothèses dentaires et les audioprothèses.

- **Accès aux soins**

- Révision des procédures de qualité et de sélection des formations en santé.
- Régionalisation du numerus clausus et des épreuves classantes.
- Développement de maisons médicales et de structures d'urgences afin de limiter les déserts médicaux et de réduire les temps d'attente aux urgences.
- Développement des « parcours de soins » afin de réaliser une meilleure coordination entre médecine hospitalière, médecine libérale et structures médico-sociales.
- Abrogation de l'article 83 de la loi Touraine sur l'obligation d'appliquer le tiers payant.

- **Médicaments**

- Conclure un « contrat de mandature » avec les industriels de santé pour leur donner la visibilité nécessaire pour investir et développer leur activité en France.
- Favoriser une mise à disposition rapide des médicaments innovants pour les malades et permettre leur remboursement.

- **Financement**

- Objectif 2022 : remettre le budget de l'assurance maladie à l'équilibre, avec notamment la mise en place d'un plan de 20 milliards d'euros d'économies en 5 ans
- Renforcement de la lutte contre les fraudes et les abus en tout genre.
- Suppression de l'aide médicale d'État.

- **Système de santé**

- Création de partenariats publics-privés ayant pour objectif de donner naissance à des entreprises innovantes dans le secteur de la santé.
- Création d'un label « Hôpital France » exportable.